CSF Michael Confédération Syndicale des Familles

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 Août 2017

CP 08/2017

L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE 2017 TOUJOURS PAS À LA HAUTEUR POUR DES MILLIERS DE FAMILLES !!!

Avec le gel des plafonds de ressources et une allocation qui varie de seulement $1 \in 2017$ par rapport à 2016, les familles modestes n'obtiendront pas de coup de pouce attendu du nouveau gouvernement pour cette rentrée scolaire.

La revalorisation consentie de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) de 0,3 % est inférieure à l'augmentation du coût de la vie qui est estimée à 0,7 %.

De même, la modulation de l'ARS selon le niveau de scolarité n'est toujours pas prise en compte. En effet, si l'on constate que les dépenses en primaire et au collège sont assez bien couvertes par cette allocation, il n'en est pas de même pour les lycéens et particulièrement pour les filières technologiques et industrielles. La CSF dénonce toujours la double peine appliquée aux lycéens de plus de 18 ans qui sont exclus du versement de l'ARS! La CSF exige que l'ARS puisse être versée jusqu'au baccalauréat et demande une vraie modulation qui tient compte des coûts induits pour les familles.

Pour La CSF, ce coût pourrait encore baisser si les fournitures scolaires étaient considérées comme produits de première nécessité, soumises à la TVA à 5,5 % au lieu de 20%, comme nous le demandons depuis de nombreuses années.

Nous rappelons que les frais de scolarité ne se résument pas aux seules dépenses de la rentrée mais se poursuivent tout au long de l'année. Cela comprend le transport scolaire, la restauration scolaire, les temps d'accueil périscolaire mais également les frais liés au numérique. Si les collectivités territoriales font des efforts pour réduire la note laissée à la charge des familles, La CSF dénonce les inégalités territoriales trop souvent constatées et demande une harmonisation des politiques publiques afin de garantir l'égalité pour tous.

Après le lycée, les inégalités d'accès aux études supérieures frappent davantage les enfants des familles les moins aisées et parce que la jeunesse et l'éducation doivent être des priorités pour l'avenir de notre pays, la CSF revendique l'attribution d'un Revenu pour l'Autonomie du Jeune (RAJ).

La CSF revendique:

- -une modulation significative de l'ARS tenant compte du montant global du coût de l'année scolaire, selon les niveaux (primaire collège lycée)
- le versement de l'ARS pour les lycéens de plus de 18 ans
- une TVA à 5,5% sur les fournitures scolaires
- une harmonisation des politiques territoriales
- un revenu pour l'Autonomie du jeune (RAJ)

Conférence de presse le 16 août 2017

Nous présenterons les résultats de notre enquête annuelle sur le coût de la scolarité le mercredi 16 août à 10 h 30 au siège de La CSF

La Confédération Syndicale des Familles Une force pour mieux vivre

53, rue Riquet - 75019 Paris

Tel: 01 44 89 86 80 Fax: 01 40 35 29 52 www.la-csf.org - mail: contact@la-csf.org

Contact : Johan JOUSSEAUME Responsable du secteur EDUCATION 06 85 23 83 96 ou 01 44 89 86 80

jjousseaume@la-csf.org